

Gouvernement du Québec

### Décret 1601-2023, 1<sup>er</sup> novembre 2023

CONCERNANT la nomination de madame Josée Dubreuil comme juge de la Cour du Québec

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du ministre de la Justice :

QUE madame Josée Dubreuil, avocate et membre du Barreau du Québec, soit nommée en vertu de l'article 86 de la Loi sur les tribunaux judiciaires (chapitre T-16), durant bonne conduite, par commission sous le grand sceau, juge de la Cour du Québec, pour exercer la compétence prévue par les articles 81, 82 et 83 de la Loi sur les tribunaux judiciaires dans tout le territoire du Québec, avec effet à compter du 2 novembre 2023;

QUE le lieu de résidence de madame Josée Dubreuil soit fixé dans la Ville de Saint-Jérôme ou dans le voisinage immédiat.

*La greffière du Conseil exécutif,*  
DOMINIQUE SAVOIE

80960

Gouvernement du Québec

### Décret 1602-2023, 1<sup>er</sup> novembre 2023

CONCERNANT la nomination de madame Lida Sara Nouraie comme juge de la Cour du Québec

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du ministre de la Justice :

QUE madame Lida Sara Nouraie, avocate et membre du Barreau du Québec, soit nommée en vertu de l'article 86 de la Loi sur les tribunaux judiciaires (chapitre T-16), durant bonne conduite, par commission sous le grand sceau, juge de la Cour du Québec, pour exercer la compétence prévue par les articles 81, 82 et 83 de la Loi sur les tribunaux judiciaires dans tout le territoire du Québec, avec effet à compter du 2 novembre 2023;

QUE le lieu de résidence de madame Lida Sara Nouraie soit fixé dans la Ville de Saint-Jérôme ou dans le voisinage immédiat.

*La greffière du Conseil exécutif,*  
DOMINIQUE SAVOIE

80961

Gouvernement du Québec

### Décret 1603-2023, 1<sup>er</sup> novembre 2023

CONCERNANT la nomination de madame Manon Lapointe comme juge de la Cour du Québec

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du ministre de la Justice :

QUE madame Manon Lapointe, avocate et membre du Barreau du Québec, soit nommée en vertu de l'article 86 de la Loi sur les tribunaux judiciaires (chapitre T-16), durant bonne conduite, par commission sous le grand sceau, juge de la Cour du Québec, pour exercer la compétence prévue par les articles 81, 82 et 83 de la Loi sur les tribunaux judiciaires dans tout le territoire du Québec, avec effet à compter du 2 novembre 2023;

QUE le lieu de résidence de madame Manon Lapointe soit fixé dans la Ville de Gatineau ou dans le voisinage immédiat.

*La greffière du Conseil exécutif,*  
DOMINIQUE SAVOIE

80962

Gouvernement du Québec

### Décret 1604-2023, 1<sup>er</sup> novembre 2023

CONCERNANT la nomination de monsieur Eric MacDonald comme juge de la Cour du Québec

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du ministre de la Justice :

QUE monsieur Eric MacDonald, avocat et membre du Barreau du Québec, soit nommé en vertu de l'article 86 de la Loi sur les tribunaux judiciaires (chapitre T-16), durant bonne conduite, par commission sous le grand sceau, juge de la Cour du Québec, pour exercer la compétence prévue par les articles 81, 82 et 83 de la Loi sur les tribunaux judiciaires dans tout le territoire du Québec, avec effet à compter du 2 novembre 2023;

QUE le lieu de résidence de monsieur Eric MacDonald soit fixé dans la Ville de Gatineau ou dans le voisinage immédiat.

*La greffière du Conseil exécutif,*  
DOMINIQUE SAVOIE

80963